

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 15 décembre 2014**

**Convocation en date du 9 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

**Etaient présents :**

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Camille SCHLITTER, Mme Joëlle CHABERT, Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS.

**Absents représentés :**

- Mme Anne GAUTHERON : pouvoir donné à Mme Sonia DOS REIS
- Mr Olivier BERAUD : pouvoir donné à Mme Véronique MOUSSY
- Mme Annick RAMBOT : pouvoir donné à Mme Joëlle CHABERT
- Mr Daniel BLANC : pouvoir donné à Mr Eric PANDREAU
- Mme Isabelle DUMAZET : pouvoir donné à Mr Christian CHAMPELEY
- Mr Patrick HENRIOT : pouvoir donné à Mr Pierre-Marie CHEVAL

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 20 novembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**I – TARIFS CENTRE DE LOISIRS :**

Monsieur CHAMPELEY annonce que la commission propose de maintenir les tarifs existants ; tarifs qui seront susceptibles d'évoluer dans le futur en fonction de :

- la fréquentation du centre de loisirs de février,
- les nouveaux tarifs de la SPL.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le maintien des tarifs du centre de loisirs soit :

Quotient familial	Journée	½ journée	Repas	Sortie	Autres activités	Intervenant ½ journée	Supplément Extérieur ½ journée
Jusqu'à 450	13,50 €	7,80 €	4,40 €	12,50 €	7,80 €	2,40 €	2,35 €
Entre 450 et 700	14,00 €	8,00 €	4,40 €	12,90 €	7,90 €	2,50 €	2,45 €
Plus de 700	14,50 €	8,20 €	4,40 €	13,40 €	8,00 €	2,60 €	2,55 €

## **II – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE:**

Monsieur CHAMPELEY explique au Conseil Municipal que la CAF nous a envoyé le nouveau contrat enfance jeunesse pour 2014-2017. Il précise que la prestation versée par la CAF est passée de 20 000€/an à 17 446€/an cette année. Monsieur CHAMPELEY propose au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à signer le CEJ et ses annexes.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise Mr le Maire à signer le CEJ et tout document annexe.

## **III – CONVENTION ADHESION SERVICES HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention « Hygiène et sécurité au travail » du centre de gestion pour bénéficier d'un accompagnement dans la prévention des risques professionnels et notamment de la mise en place du document unique. Monsieur le Maire indique que les tarifs 2015 sont les suivants :

- forfait annuel d'adhésion :	50 €
- missions obligatoires :	
* inspection avec rapport ½ journée terrain	564 €
* inspection avec rapport 1 journée terrain	1 000 €
* participation au CHSCT	226 €
- missions facultatives : assistance individualisée :	
* ½ journée terrain	226 €
* 1 journée terrain	450 €
* élaboration de documents	112 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'adhésion à la convention « services hygiène et sécurité au travail » et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

## **IV – ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA CCPR :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, l'Etat se dessaisit de l'instruction des dossiers d'urbanisme. Il est proposé au Conseil de confier cette mission à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Le Conseil Municipal, unanime :

- adhère au service intercommunal d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme mis en place par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à compter du 1er mai 2015.
- approuve la convention ci-jointe, qui précise notamment les modalités de fonctionnement du service intercommunal d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, et les rôles et obligations respectives de la Communauté de Communes et de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,

- autorise Monsieur le Maire à dénoncer à compter du 1er mai 2015, la convention signée avec l'Etat pour la mise à dispositions de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

#### **V – CONTOURNEMENT FRET FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (CFAL) :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été convoqué en Conseil Municipal extraordinaire à St Pierre de Chandieu pour se positionner sur le CFAL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la délibération prise en Conseil Municipal extraordinaire à St Pierre de Chandieu le 24 novembre 2014 à savoir relancer la consultation sur les fuseaux de passage.

#### **VI – FONDS DE CONCOURS CCPR – CAMPING DE LA LONE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux ont été engagés par la CCPR pour le camping de la Lône. La CCPR doit verser à la Commune une taxe d'aménagement de 7 560 €. Considérant que les travaux servent les intérêts de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rétrocéder cette somme à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, unanime, vote l'attribution de la somme de 7 560 € à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et autorise Mr le Maire à signer la convention fonds de concours.

#### **VII – REVISION LOYER CAISSE D'EPARGNE 2015 :**

Le Conseil Municipal unanime vote une augmentation du loyer de la Caisse d'Epargne de 0,47%, conformément à l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE. La location semestrielle s'élèvera ainsi à 454,14 €.

#### **VIII – CONVENTION SPA :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention fourrière de la SPA. Contrairement aux années précédentes, la SPA ne prend plus en charge la capture et le transport des animaux.

Compte tenu de la distance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler la convention avec la SPA.

#### **IX – PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, du fait d'une démission, il a été nécessaire d'attribuer une partie des heures à un autre agent.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- supprimer à compter du 1er janvier 2015 un emploi permanent d'adjoint technique de 2me classe à temps non complet à raison de 18 heures trente minutes hebdomadaires
- d'augmenter le temps de travail de l'agent auquel les heures ont été attribuées en créant à compter du 1er janvier 2015 un emploi permanent d'adjoint technique de 2me classe à temps non complet, à raison de 27 heures trente minutes hebdomadaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote :

- la suppression à compter du 1er janvier 2015 d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2me classe à temps non complet à raison de 18 heures trente minutes hebdomadaires
- l'augmentation du temps de travail de l'agent auquel les heures ont été attribuées en créant à compter du 1er janvier 2015 un emploi permanent d'adjoint technique de 2me classe à temps non complet, à raison de 27 heures trente minutes hebdomadaires

#### **X – DECISION MODIFICATIVE AU BP 2014 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de 30 000 € du chapitre 23 au chapitre 204.

#### **XI – AFFAIRES DIVERSES :**

##### **a) Travaux :**

Monsieur CHEVAL présente les différents travaux engagés sur la Commune :

- Chézenas : l'entreprise Buffin devrait intervenir le 5 janvier 2015
- Bassin de rétention : fin de chantier semaine 51 : demander un devis pour l'entretien du bassin
- Tennis : fin de chantier semaine 51
- Appartement de la Poste : le carrelage a été posé. Peinture, parquet et plomberie prévus semaines 52 à 3
- Local technique : autres devis en attente
- Toiture garderie : devis désamiantage en attente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager les travaux suivants (au moins et mieux disant) :

- Préau : entreprise Tralli : 7 379 € HT (remplacement tuiles inclus)
- Combles appartement La Poste : Pour améliorer l'isolation des appartements, fermeture oeils de bœuf + porte d'accès : Devis entreprise Dos Reis : 430 €

##### **b) Vœux du Maire:**

Le Conseil Municipal décide de convier aux vœux du Nouvel An, le 3 janvier prochain, les jeunes sportifs ayant obtenu des résultats marquants sur l'année 2014.

**c) Cave Anthony PARET :**

Monsieur le Maire rappelle l'essentiel de la dernière rencontre avec Mr Anthony PARET :

- le permis de construire suit son cours,
- Mr PARET accepte de prendre en charge les frais annexes liés à l'opération qui seront inclus au prix de vente (à déterminer prochainement),
- Les travaux devraient durer 3 mois environ et commencer après la vogue de septembre 2015,
- Monsieur le Maire propose de désigner rapidement un maître d'œuvre pour le projet Mairie afin que les travaux de la place soient suivis simultanément.

**d) Agenda :**

- 22 décembre 2014 : Conseil Municipal

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.**

<b>Numéro de délibérations de la séance</b>	<b>Intitulé</b>
15-12-2014-1	Tarifs centre de loisirs 2014-2015
15-12-2014-2	CEJ 2014-2017 – autorisation de signature
15-12-2014-3	Convention hygiène et sécurité du CDG 42
15-12-2014-4	Convention urbanisme CCPR
15-12-2014-5	CFAL
15-12-2014-6	Fonds de concours – Camping de la Lône
15-12-2014-7	Révision loyer – Caisse Epargne 2015
15-12-2014-8	Modif tableau effectif : augmentation temps travail
15-12-2014-9	Décision modificative

**La secrétaire de Séance**  
**Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire**  
**Serge RAULT**

